

## 15 - Marché de la place de la Révolution - Convention entre la Ville et la Brasserie des Beaux-Arts

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :** Un marché est organisé chaque mardi et vendredi matin et chaque samedi en journée sur la place de la Révolution ; entre 15 à 65 commerçants non sédentaires sont accueillis à chaque déballage commercial (producteurs, métiers de bouche, manufacturés, brocanteurs).

Depuis plusieurs années il était indiqué aux commerçants du marché de plein air que des toilettes publiques étaient à leur disposition ou à celle de leur clientèle au parking du Marché Beaux-Arts. A l'automne 2012, de nombreux commerçants se sont plaints du fait que la solution proposée par la Ville était insatisfaisante (distance entre la place et le parking, difficulté pour les commerçants d'abandonner leurs bancs pendant de longues minutes, toilettes publiques souvent occupées ou non accessibles).

Afin de prendre en considération les arguments développés par les commerçants, un contact a été pris avec le responsable de la Brasserie des Beaux-Arts sise espace Besson, afin d'envisager une solution alternative. Après échanges, le gérant du débit de boissons accepterait d'ouvrir ses toilettes aux commerçants du marché de plein air et ce de façon gracieuse. En contrepartie, la Ville exonérerait cet établissement de sa redevance d'occupation du domaine public (terrasse d'une superficie de 97 m<sup>2</sup>).

Ce droit d'accès serait réservé exclusivement aux commerçants non sédentaires, leurs clients devant continuer à se rendre aux toilettes publiques situées au parking du Marché Beaux-Arts. Cette solution a été testée pendant quelques semaines au printemps et satisfait a priori les commerçants du marché ainsi que le responsable de l'établissement. Cette collaboration serait prolongée à titre expérimental durant toute l'année 2013 et ferait l'objet d'un bilan en fin d'année avant un éventuel renouvellement.

La Commission paritaire des foires et marchés publics d'approvisionnement a émis un avis favorable.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider à titre expérimental pour l'année 2013 ce protocole d'accord entre la Ville et le débit de boissons,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention (ci-jointe) précisant les modalités de cette collaboration.

**«M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de problèmes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.*